



Le piétonnier, pour un cœur de ville apaisé, végétalisé et convivial

Plan de circulation en vigueur le 5 mars dans le centre-ville

Les tas d'asphalte se situant rue de Bruxelles seront évacués cette semaine. Le travail de remplacement des impétrants (électricité et fibres optiques) se poursuit dans la deuxième partie de cette rue.

Gestion des poubelles

Merci de déposer vos sacs poubelles aux extrémités du chantier



Pour rappel, les déchets sont à déposer au minimum après 18h la veille de la collecte ou avant 6h le jour même

Ramassage des poubelles dans le quartier des Carmes

Afin d'améliorer la collecte des déchets par les camions du BEP (Bureau Économique de la Province), il est demandé à toutes et tous de déposer les sacs poubelle aux points de collecte se situant en périphérie du chantier (voir ci-joint).

Nous vous remercions d'avance pour votre civisme.



Plantations réalisées rue des Croisiers et des Carmes

Les premières plantations ont été réalisées rue des Croisiers et dans la première partie de la rue des Carmes. Cela permettra aux arbres, aux graminées et aux vivaces d'égayer ces tronçons au printemps.

Au carrefour de la rue Saint-Joseph, les travaux d'installation de la fondation se terminent progressivement. Le pavage du carrefour entre les rues des Carmes et Saint-Joseph aura lieu à partir du 16 mars.



Les travaux avancent bien dans le premier tronçon de la rue de Bruxelles

La pose de la fondation définitive est terminée le long des deux façades du premier tronçon de la rue de Bruxelles. Les deux prochaines semaines seront consacrées à la réalisation des deux fosses de plantation et à la pose des systèmes de récupération d'eau de pluie.

Le pavage de ce tronçon devrait commencer fin mars.

Nous suivre



Ville de Namur

Hôtel de Ville, 5000 Namur
pietonnier.namur.be
pietonnier@ville.namur.be

Le piétonnier, pour un cœur de ville apaisé, végétalisé et convivial.



www.enmieux.be



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information,
[cliquez ici pour vous désinscrire.](#)

